

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de convocation

23 septembre 2023

Objet de la délibération

**Convention de participation
à l'opération « chouette
projet pour la dame
blanche »**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), Mme SIMON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. THOMAS (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. HERVÉ, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEZWYK.

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

L'association CPN Réveil Nature a pour objectifs de faire connaître la nature pour mieux la protéger.

À cet effet, elle organise notamment des randonnées de découverte de la nature, des actions en direction des publics scolaires, des conférences.

Elle propose à la commune de Villeneuve-sur-Yonne de s'associer à son action de protection et de repeuplement de la chouette effraie par la mise en place d'un nichoir destiné à favoriser la nidification et la reproduction de ce rapace.

Pour info, 85 nichoirs à chouette effraie sont déjà installés dans le nord de l'Yonne, dont 58 en partenariat avec des mairies.

Ce nichoir pourrait être installé dans les combles du musée.

Le coût pour la commune s'élève à 80 € qui correspondent à l'achat du nichoir (fabriqué par un ESAT). L'association se charge de le visiter plusieurs fois par an, de l'entretenir, le nettoyer, etc.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

APPROUVE la convention de participation à l'opération « chouette projet pour la dame blanche » annexée à la présente délibération

AUTORISE Mme la Maire à signer cette convention

DIT que les crédits nécessaires (80 €) sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire
Éric PÉANNE



La Maire
Nadège NAZE

